



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3246

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase, côté Rhône - Opération French Tech - Hôtel d'entreprises numériques - Avenant n° 9 au traité de concession

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3246**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase, côté Rhône - Opération French Tech - Hôtel d'entreprises numériques - Avenant n° 9 au traité de concession**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a approuvé la création de la ZAC Lyon Confluence 2<sup>ème</sup> phase dite ZAC 2 par délibération du Conseil n° 2010-1621 du 28 juin 2010, le dossier de réalisation par délibération du Conseil n° 2012-3365 du 12 novembre 2012 et le programme des équipements publics (PEP) définitif par délibération du Conseil n° 2013-4209 du 21 octobre 2013.

Cette ZAC a été concédée à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence en vertu de la concession Lyon Confluence 2, côté Rhône, approuvée par délibération du Conseil n° 2010-1675 du 6 septembre 2010.

Ce traité de concession a fait l'objet de plusieurs avenants intégrant des modifications de périmètre, de missions ou encore de modalités de financements par délibérations des Conseils de Communauté n° 2012-3365, 2013-3903 et 2013-4289 des 12 novembre 2012, 18 avril et 18 novembre 2013 et des délibérations des Conseils de la Métropole n° 2015-0368, 2015-0412, 2016-1005, 2017-2027 et 2018-2855 des 11 mai et 29 juin 2015, 1<sup>er</sup> février 2016, 11 septembre 2017 et 25 juin 2018.

Ainsi, l'avenant n° 4 voté le 11 mai 2015 confiait à la SPL Lyon Confluence la maîtrise d'ouvrage de l'équipement structurant "Lieu totem de la French Tech" nouvellement dénommé H7. L'avenant n° 7 délibéré le 11 septembre 2017 a, quant à lui, actualisé les modalités opérationnelles de ce projet.

**I - Les évolutions du projet French Tech et actualisation du coût**

La mise au point du projet et la désignation du futur occupant ont permis de préciser les conditions de réalisation et le planning de livraison de cette opération.

Ainsi, en cours de chantier, des travaux complémentaires ont été identifiés comme nécessaires pour garantir les fonctionnalités du bâtiment. Ces travaux à la charge du propriétaire permettent de valoriser le bâtiment (réaménagement des espaces et des ouvertures), de favoriser l'accueil du public (sécurisation des espaces et des flux) et d'optimiser l'exploitation énergétique et sonore de la halle.

Le surcoût engendré par ces travaux complémentaires s'élève à 320 000 € HT.

**II - Le bilan actualisé de la concession et les évolutions des engagements financiers de la Métropole de Lyon**

Le dernier bilan de l'opération Lyon Confluence 2, côté Rhône a été approuvé par délibération du Conseil n° 2018-2855 du 25 juin 2018. Ce bilan était équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 344 281 000 € HT.

Avec l'intégration des évolutions évoquées précédemment, le bilan financier de la concession 2 reste équilibré en dépenses et en recettes et s'élève, après actualisation, à 344 601 000 € HT.

Le nouveau bilan de la concession Lyon Confluence 2, côté Rhône tient compte :

- en dépenses : de la réalisation des travaux complémentaires du bâtiment totem H7, soit 320 000 € HT,
- en recettes : de la participation de la Métropole au coût de réalisation des équipements structurants, soit 8 696 000 € HT au lieu de 8 376 000 € HT.

L'engagement financier de la Métropole à la réalisation de la concession Lyon Confluence 2, côté Rhône s'élève donc à 10 435 200 € TTC (au taux de TVA en vigueur de 20 % quand elle s'applique) au lieu de 10 051 200 € TTC.

L'incidence sur le bilan d'opération est donc une évolution des participations de la Métropole à la réalisation du bâtiment totem de l'opération French Tech dénommée H7 en vue de la valorisation de ce nouveau patrimoine.

Cette participation, d'un montant de 10 435 200 € TTC, fera l'objet de demandes d'individualisation de programme ultérieures de la manière suivante :

- 3 295 000 € HT, soit 3 954 000 € TTC en 2019,
- 5 401 000 € HT, soit 6 481 200 € TTC en 2025.

Ainsi, le bilan de la concession Confluence 2, côté Rhône s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Dernier bilan approuvé avenant n° 8 (en k€ HT)	Évolution bilan	Bilan avenant n° 9 à approuver (en k€ HT)	Recettes prévisionnelles	Dernier bilan approuvé avenant n° 8 (en k€ HT)	Évolution bilan	Bilan avenant n° 9 à approuver (en k€ HT)
études	17 063	inchangé	17 063	cession foncière	160 667	inchangé	160 667
foncier	42 977	inchangé	42 977	recettes patrimoniales	15 330	inchangé	15 330
travaux	221 641	320	221 961	participation affectée au coût des équipements publics	68 231	inchangé	68 231
frais de maîtrise d'ouvrage dont la rémunération de l'aménageur	39 166	inchangé	39 166	participation au coût des équipements structurants Métropole de Lyon	8 376	320	8 696
communication-concertation	7 550	inchangé	7 550	remise d'ouvrage espaces publics hors ZAC (pôle d'échanges multimodal -PEM-Perrache) Métropole de Lyon	5 568	inchangé	5 568
				participation Ville de Lyon à la réalisation des équipements de superstructure de sa compétence	6 750	inchangé	6 750

Dépenses prévisionnelles	Dernier bilan approuvé avenant n° 8 (en k€ HT)	Évolution bilan	Bilan avenant n° 9 à approuver (en k€ HT)	Recettes prévisionnelles	Dernier bilan approuvé avenant n° 8 (en k€ HT)	Évolution bilan	Bilan avenant n° 9 à approuver (en k€ HT)
frais financiers	15 868	inchangé	15 868	participation d'équilibre Métropole de Lyon	64 712	inchangé	64 712
divers	16	inchangé	16	participation d'équilibre Ville de Lyon	6 932	inchangé	6 932
				subvention	5 612	inchangé	5 612
				produits financiers	819	inchangé	819
				produits divers	274	inchangé	274
				Fond de concours concession 1	1 010	inchangé	1 010
<b>Total</b>	<b>344 281</b>	320	<b>344 601</b>	<b>Total</b>	<b>344 281</b>	320	<b>344 601</b>

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant n° 9 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2, côté Rhône, intégrant les évolutions du coût de l'équipement structurant bâtiment totem French Tech dit H7 et ses modalités prévisionnelles de financement.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**